

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 149**5 février 2004****SOMMAIRE**

Artaban S.A.H., Luxembourg	7152	LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg	7119
Artaban S.A.H., Luxembourg	7152	LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg	7121
Aster Telecommunications S.A., Luxembourg	7115	M.B.A., Gesellschaft für Merchandising, Beratung, Akquisition, S.à r.l., Remich	7130
BLE, S.à r.l., Ettelbruck	7130	M.B.A., Gesellschaft für Merchandising, Beratung, Akquisition, S.à r.l., Remich	7130
Buzzi Unicem International, S.à r.l., Luxembourg	7122	Material Economy & Services S.A., Bigonville	7112
Caufort Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	7137	Material Economy & Services S.A., Bigonville	7112
Caufort Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	7138	Material Economy & Services S.A., Bigonville	7112
Château de Pettingen S.C.I., Luxembourg	7149	Material Economy & Services S.A., Bigonville	7112
Clarity Incentive Systems Europe S.A., Luxembourg	7140	Monument Resources (Caspian) Limited, S.à r.l., Luxembourg	7135
Covest Holding S.A., Luxembourg	7142	Morelia, S.à r.l., Luxembourg	7151
Cyrom Lux S.A., Luxembourg	7144	Pearl Holding S.A., Luxembourg	7106
Dover Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	7152	Potiguar III, S.à r.l., Luxembourg	7114
Dover Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	7151	Safilo Finance S.A., Luxembourg	7139
Dover Luxembourg, S.e.n.c., Luxembourg	7152	Scaht Architecture, S.à r.l., Wiltz	7150
Euro Publications, S.à r.l., Luxembourg	7141	Scaht Investissement S.A., Wiltz	7113
European Steel S.A., Luxembourg	7113	Scaht Investissement S.A., Wiltz	7113
European Steel S.A., Luxembourg	7113	Silvatrade AG, Wasserbillig	7132
European Steel S.A., Luxembourg	7113	Simaphi S.A., Luxembourg	7151
European Steel S.A., Luxembourg	7130	Société Civile Immobilière Marie-Thérèse, Lu- xembourg	7150
(La) Fondue, S.à r.l., Diekirch	7149	Sofea S.A., Luxembourg	7128
Forum 7 S.C.I., Luxembourg	7150	Sofea S.A., Luxembourg	7128
Howell Ground, S.à r.l., Luxembourg	7143	Soibelkaul S.C.I., Dudelange	7151
I.C.O.E. International S.A., Troine-Route	7150	Stone Investissement S.A., Luxembourg	7112
Incas, S.à r.l., Luxembourg	7133	Stone Investissement S.A., Luxembourg	7112
Incosol Capital S.A., Luxembourg	7136	Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la com- mune de Bascharage, A.s.b.l., Bascharage	7131
International Capital Structures S.A., Luxembourg	7151	Toit-Lux, S.à r.l., Howald	7142
J & M Luxembourg, S.à r.l., Strassen	7122	Triegerät, S.à r.l., Luxembourg	7134
J & M Luxembourg, S.à r.l., Strassen	7122	(Les) Trois Mousquetaires, S.à r.l., Diekirch	7150
LCF Edmond de Rothschild Conseil S.A., Luxembourg	7128	Wirth Investments S.A., Luxembourg	7116
LCF Edmond de Rothschild Conseil S.A., Luxembourg	7128	Wirth Investments S.A., Luxembourg	7116
Lënster, S.à r.l., Altrier	7150	X Files Investments S.A., Luxembourg	7114
LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg	7116	X Files Investments S.A., Luxembourg	7114

PEARL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.905.

—
STATUTES

In the year two thousand three, the twenty-third of December.

Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS, having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 480067,

duly represented by Mrs Martine Kapp, private employee, residing professionally at Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale by virtue of a proxy given in Tortola dated on 22nd December 2003,

2. Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock holding company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock holding company (société anonyme holding) is herewith formed under the name of PEARL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred and fifty thousand euro (€ 150,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with no par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday of the month of June, at 3 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1) GALVEN INVESTORS, prenamed.....	998	149,700.-
2) Mr. Eric Leclerc	1	150.-
3) Mr. Jos Hemmer	1	150.-
Total:	1,000	150,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of one hundred and fifty thousand euro (€ 150,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at four thousand (4,000.-) euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric Leclerc has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

Mrs Diane Wunsch, employée privée, born at Wiltz on the 13th of May 1961, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document. The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A., ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, R.C. numéro 480067, ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, en vertu d'une procuration donnée à Tortola en date du 22 décembre 2003.
2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
3. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PEARL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) GALVEN INVESTORS, prénommée	998	149.700,-
2) M. Eric Leclerc, prénommé	1	150,-
3) M. Jos Hemmer, prénommé	1	150,-
Total:	<u>1.000</u>	<u>150.000,-</u>

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille (4.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Madame Diane Wunsch, employée privée, née à Wiltz le 13 mai 1961, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, E. Leclerc, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2003, vol. 523, fol. 65, case 1. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 janvier 2004.

J. Gloden.

(002444.3/213/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

MATERIAL ECONOMY & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R. C. Diekirch B 96.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2004.

Signature.

(900192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

MATERIAL ECONOMY & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R. C. Diekirch B 96.689.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2004.

Signature.

(900193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

MATERIAL ECONOMY & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R. C. Diekirch B 96.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2004.

Signature.

(900194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

MATERIAL ECONOMY & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R. C. Diekirch B 96.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2004.

Signature.

(900195.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

STONE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 80.714.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

STONE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 80.714.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004512.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SCAHT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 2.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(900203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

SCAHT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 2.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 10 novembre 2003

Malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2002 de EUR 38.302,67, dépassant le capital social, les actionnaires décident à l'unanimité la poursuite des activités.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900204.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.404.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004341.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.404.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004340.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.404.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004339.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

X FILES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.581.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 26 juin 2003 que:
L'assemblée a réélu au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003:

- Maître Jim Penning, avocat, demeurant 31 Grand Rue à Luxembourg (L-1661).
- Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant 31 Grand Rue à Luxembourg (L-1661).
- Maître Philippe Penning, avocat, demeurant 31 Grand Rue à Luxembourg (L-1661).

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5 Boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528).

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004439.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

X FILES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.581.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004471.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

POTIGUAR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.718.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirty-first day of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

POTIGUAR II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 76.717,

here represented by Ms Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Sugar Land, Texas, on 25 November 2003.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of POTIGUAR III, S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 76.718, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated 14 June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 820 of 9 November 2000 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated 7 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1097 of 3 December 2001;

- the capital of the Company is set at USD 12,500 (twelve thousand five hundred United States Dollars) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each;

- POTIGUAR II, S.à r.l. has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- POTIGUAR II, S.à r.l., in its capacity of liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the sole shareholder in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

POTIGUAR II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.717,

ici représentée par M^e Françoise Pfeiffer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sugar Land, Texas, le 25 novembre 2003,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de POTIGUAR III, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.718, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 820 du 9 novembre 2000 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1097 du 3 décembre 2001;

- le capital social de la Société s'élève à USD 12.500 (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars des Etats-Unis) chacune;

- POTIGUAR II, S.à r.l. a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- POTIGUAR II, S.à r.l., en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- POTIGUAR II, S.à r.l. donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de l'associé unique à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: F. Pfeiffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 95, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(004841.3/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

ASTER TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.889.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour ASTER TELECOMMUNICATIONS S.A.

Signature

(003836.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

WIRTH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 89.880.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02539, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004054.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

WIRTH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 89.880.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement en date du 3 novembre 2003*

La démission de Mesdames Eliane Irthum et Sylvie Theisen en tant qu'administrateurs et administrateur-délégué est acceptée. Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour. Sont nommés nouveaux administrateurs Monsieur Eric Duphil, né le 14 février 1969 à Paris (France) et Monsieur Laurent Heiliger, né le 10 février 1973 à Luxembourg, tous deux avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

WIRTH INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004063.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.025.

In the year two thousand and three, on the fifth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,
acting by virtue of decisions of LM-IS, S.à r.l., Unlimited Shareholder of the company, taken on December 5th, 2003, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, was incorporated by a deed of the undersigned notary on June 18, 2002, published in the Mémorial C number 1332 of September 13, 2002. R. C. Luxembourg B 88.025. The Articles of Incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on December 13, 2002, published in the Mémorial C, number 137 of February 11, 2003 and on October 27, 2003, published in the Mémorial C, number 1246 of November 25, 2003.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued capital is fixed at two million seven hundred thousand and two hundred euro (2,700,200.- EUR) divided into twenty-seven thousand and two (27,002) shares, comprising:

- (i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);
- (ii) twenty-six thousand and two (26,002) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of twenty-three million four hundred and one thousand eight hundred euro (23,401,800.- EUR) have been paid on the B Shares.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in general meeting, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the B Shares.

The Company has an authorized share capital of fifteen million euro (15,000,000.- EUR) divided into:

- (i) one thousand (1,000) A Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and
- (ii) one hundred and forty-nine thousand (149,000) B Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Law on commercial companies.

The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of seven hundred thousand euro (700,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred thousand and two hundred euro (2,700,200.- EUR) to three million four hundred thousand and two hundred euro (3,400,200.- EUR) by the issue of seven thousand (7,000) Redeemable Shares («B Shares») having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each at an issue price of one thousand euro (1,000.- EUR) per share.

All other limited shareholders of the Company having duly waived their preferential subscription rights with respect to the above capital increase, the Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

(a) Six thousand (6,000) B Shares have been subscribed by LM SOCIEDAD EUROPEA TENENCIA DE VALORES S.A., with registered office at Avenida Diagonal 640, E-08017 Barcelona, and fully paid in by a total contribution of six million euro (6,000,000.- EUR), of which six hundred thousand euro (600,000.- EUR) represent the par value of the issued class B Shares and five million four hundred thousand euro (5,400,000.-) represent the premium paid on the issued class B Shares.

(b) One thousand (1,000) B Shares have been subscribed by CORNÈR TRUST (C.I.) LIMITED as trustee of AURORA TRUST, with registered office at Old Crown Office, Ann's Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 2NU, and fully paid in by a total contribution of one million euro (1,000,000.- EUR), of which one hundred thousand euro (100,000.- EUR) represent the par value of the issued class B Shares and nine hundred thousand euro (900,000.- EUR) represent the premium paid on the issued class B Shares.

The amounts of seven hundred thousand euro (700,000.- EUR) in capital and six million three hundred thousand euro (6,300,000.- EUR) as issue premium, totalising seven million euro (7,000,000.- EUR), paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the four first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 5. Share capital, four first paragraphs.** The Company has an issued capital of three million four hundred thousand and two hundred euro (3,400,200.-) divided into thirty-four thousand and two (34,002) shares, comprising:

(i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);

(ii) thirty-three thousand and two (33,002) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of twenty-nine million seven hundred and one thousand eight hundred euro (29,701,800.- EUR) have been paid on the B Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 74,025.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de LM-IS, S.à r.l., Actionnaire Commandité de la société, prises en date du 5 décembre 2003, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88.025, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1332 du 13 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial

C, numéro 137 du 11 février 2003 et en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1246 du 25 novembre 2003.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis de la société est fixé à deux millions sept cent mille deux cents euros (2.700.200,- EUR) divisé en vingt-sept mille deux (27.002) actions comprenant:

i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);

ii) vingt-six mille deux (26.002) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de vingt-trois millions quatre cent un mille huit cents euros (23.401.800,- EUR) ont été payées sur les Actions B.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision des Actionnaires prise en Assemblée Générale, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions B.

La Société aura un capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) divisé en:

(i) mille (1.000) Actions A ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et

(ii) cent quarante-neuf mille (149.000) Actions B ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de sept cent mille euros (700.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent mille deux cents euros (2.700.200,- EUR) à trois millions quatre cent mille deux cents euros (3.400.200,- EUR) par l'émission de sept mille (7.000) Actions Rachetables (Actions B) ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à un prix d'émission de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Tous les autres Actionnaires Commanditaires de la Société ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel en relation avec l'augmentation de capital qui précède, l'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

a. six mille (6.000) Actions B ont été souscrites par LM SOCIEDAD EUROPEA TENENCIA DE VALORES S.A., avec siège social à Avenida Diagonal 640, E-08017 Barcelona et entièrement libérées moyennant versement total de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), dont six cent mille euros (600.000,- EUR) représentent la valeur nominale des actions B émises et cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000,- EUR) représentent les primes d'émission payées pour les Actions B émises.

b. mille (1.000) Actions B ont été souscrites par CORNÈR TRUST (C.I.) LIMITED en sa qualité de «trustee» de AURORA TRUST, avec siège social à Old Crown Office, Ann's Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 2NU, et entièrement libérées moyennant versement total de un million d'euros (1.000.000,- EUR), dont cent mille euros (100.000,- EUR) représentent la valeur nominale des Actions B émises et neuf cent mille euros (900.000,- EUR) représentent les primes d'émission payées pour les Actions B émises.

Les montants de sept cent mille euros (700.000,- EUR) en capital et six millions trois cent mille euros (6.300.000,- EUR) en primes d'émission, totalisant sept millions d'euros (7.000.000,- EUR), payés en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital, quatre premiers alinéas.** La Société a un capital émis de trois millions quatre cent mille deux cents euros (3.400.200,- EUR) divisé en trente-quatre mille deux (34.002) actions comprenant:

i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);

ii) trente-trois mille deux (33.002) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent un mille huit cents euros (29.701.800,- EUR) ont été payées sur les Actions B.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 74.025,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 141S, fol. 60, case 3. – Reçu 70.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

P. Frieders.

(004875.3/212/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.025.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of LM-IS, S.à r.l., Unlimited Shareholder of the company, taken on December 18th, 2003, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, was incorporated by a deed of the undersigned notary on June 18, 2002, published in the Mémorial C number 1332 of September 13, 2002. R. C. Luxembourg B 88.025. The Articles of Incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on December 13, 2002, published in the Mémorial C, number 137 of February 11, 2003, on October 27, 2003, published in the Mémorial C, number 1246 of November 25, 2003 and on December 5, 2003, not yet published in the Mémorial C.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued capital is fixed at three million four hundred thousand and two hundred euro (3,400,200.- EUR) divided into thirty-four thousand and two (34,002) shares, comprising:

(i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);

(ii) thirty-three thousand and two (33,002) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of twenty-nine million seven hundred and one thousand eight hundred euro (29,701,800.- EUR) have been paid on the B Shares.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in general meeting, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the B Shares.

The Company has an authorized share capital of fifteen million euro (15,000,000.- EUR) divided into:

(i) one thousand (1,000) A Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and

(ii) one hundred and forty-nine thousand (149,000) B Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Law on commercial companies.

The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of eight hundred and fifty thousand euro (850,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of three million four hundred thousand and two hundred euro (3,400,200.- EUR) to four million two hundred fifty thousand and two hundred euro (4,250,200.- EUR) by the issue of eight thousand five hundred (8,500) Redeemable Shares («B

Shares») having a par value of one hundred (100.- EUR) each at an issue price of one thousand euro (1,000.- EUR) per share.

All other limited shareholders of the Company having duly waived their preferential subscription rights with respect to the above capital increase, the Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

Eight thousand five hundred (8,500) B Shares have been subscribed by LMSOCIEDAD EUROPEA TENENCIA DE VALORES S.A., with registered office at Avenida Diagonal 640, E-08017 Barcelona, and fully paid in by a total contribution of eight million five hundred thousand euro (8,500,000.- EUR), of which eight hundred and fifty thousand euro (850,000.- EUR) represent the par value of the issued class B Shares and seven million six hundred and fifty thousand euro (7,650,000.- EUR) represent the premium paid on the issued class B Shares.

The amounts of eight hundred and fifty thousand euro (850,000.- EUR) in capital and seven million six hundred and fifty thousand euro (7,650,000.- EUR) as issue premium, totalising eight million five hundred thousand euro (8,500,000.- EUR), paid up in cash by the subscriber are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the four first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 5. Share capital, four first paragraphs.** The Company has an issued capital of four million two hundred and fifty thousand and two hundred euro (4,250,200.- EUR) divided into forty-two thousand five hundred and two (42,502) shares, comprising:

(i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);

(ii) forty-one thousand five hundred and two (41,502) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of thirty-seven million three hundred and fifty-one thousand eight hundred euro (37,351,800.- EUR) have been paid on the B Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 89,350.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de LM-IS, S.à r.l., Actionnaire Commandité de la société, prises en date du 18 décembre 2003, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88.025, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1332 du 13 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 137 du 11 février 2003, en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1246 du 25 novembre 2003 et en date du 5 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis de la société est fixé à trois millions quatre cent mille deux cents euros (3.400.200.- EUR) divisé en trente-quatre mille deux (34.002) actions comprenant:

i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);

ii) trente-trois mille deux (33.002) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent un mille huit cents euros (29.701.800.- EUR) ont été payées sur les Actions B.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision des Actionnaires prise en Assemblée Générale, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions B.

La Société aura un capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000.- EUR) divisé en:

(i) mille (1.000) Actions A ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et

(ii) cent quarante-neuf mille (149.000) Actions B ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent mille deux cents euros (3.400.200,- EUR) à quatre millions deux cent cinquante mille deux cents euros (4.250.200,- EUR) par l'émission de huit mille cinq cents (8.500) Actions Rachetables (Actions B) ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à un prix d'émission de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Tous les autres Actionnaires Commanditaires de la Société ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel en relation avec l'augmentation de capital qui précède, l'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

Huit mille cinq cents (8.500) Actions B ont été souscrites par LM SOCIEDAD EUROPEA TENENCIA DE VALORES S.A., avec siège social à Avenida Diagonal 640, E-08017 Barcelona et entièrement libérées moyennant versement total de huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR), dont huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) représentent la valeur nominale des actions B émises et sept millions six cent cinquante mille euros (7.650.000,- EUR) représentent les primes d'émission payées pour les Actions B émises.

Les montants de huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) en capital et sept millions six cent cinquante mille euros (7.650.000,- EUR) en primes d'émission, totalisant huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR), payés en espèces par le souscripteur sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital, quatre premiers alinéas.** La Société a un capital émis de quatre millions deux cent cinquante mille deux cents euros (4.250.200,- EUR) divisé en quarante-deux mille cinq cent deux (42.502) actions comprenant:

- i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);
- ii) quarante et un mille cinq cent deux (41.502) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de trente-sept millions trois cent cinquante et un mille huit cents euros (37.351.800,- EUR) ont été payées sur les Actions B.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 89.350,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19 CS, fol. 58, case 5. – Reçu 85.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

P. Frieders.

(004877.3/212/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

P. Frieders.

(004879.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

J & M LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J & M LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.720.

Extrait de la décision collective des associés en date du 11 décembre 2003

Quatrième résolution

Etant donné que les pertes reportées dépassent le montant du capital social et par application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales qui stipule que nous devons statuer sur la continuation ou la dissolution éventuelle de la société, nous décidons à l'unanimité la poursuite des activités.

Strassen, le 8 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004357.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

BUZZI UNICEM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 98.168.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The Company BUZZI UNICEM S.p.A., with its registered office at Casale Monferrato (AL) - Via Luigi Buzzi 6, Italy, registered in the Commercial Register of Alessandria (Registro delle Imprese di Alessandria) under the no. 00930290044,

represented by M^e Lucile Makhlof, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal issued on December 10, 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The said appearing party, represented by M^e Lucile Makhlof, pre-named, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1.

There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 as modified and by the present articles of association (the «Company»).

Art. 2.

The Company's name is BUZZI UNICEM INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3.

The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. The Company could perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Company.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, of the general meeting of the members.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 5.

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6.

The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the corporate units are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single member as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own corporate units provided that they can be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7.

The corporate units are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per corporate unit. If several persons own a corporate unit, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the corporate unit. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the corporate unit encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8.

If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of corporate units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 9.

The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a member will not put an end to the Company. In case of the death of a member, the Company will survive between his legal heirs and the remaining members.

Art. 10.

The Company is managed and administered by one or several managers, whether members or third parties. The powers of a manager are determined by the general members' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general members' meeting deliberating with a majority of votes.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by (i) the sole signature of anyone manager or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person, who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax, or by email another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, or telefax.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- interim accounts are established by the board of managers,
- these accounts must show a profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- the payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 11.

No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12.

The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by members representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the members representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13.

The financial year of the Company shall begin on the first of January and close on thirty-first of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and four.

Art. 14.

The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Art. 15.

In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the management will carry out the liquidation or any other person appointed by the members.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the members proportionally to the corporate units they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no member should be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 16.

With respect to all matters not provided for by these articles of association, the members refer to the legal provisions in force.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing, the prenamed company BUZZI UNICEM S.p.A., represented by M^e Lucile Makhoulouf, declares to subscribe all the five hundred (500) corporate units.

The company which subscribes and appears states and acknowledges that the entire corporate capital represented by the five hundred (500) corporate units has been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand

five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Sole Member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The number of managers is fixed at four.

Second resolution

The following persons are appointed as manager of the Company for an unlimited duration and with the power to bind the company in all circumstances by the sole signature of one of them:

- Dr. Franco Buzzi, manager, born on May 29, 1935 in Casale Monferrato (Italy), residing professionally at Casale Monferrato (Alessandria) - Via Luigi Buzzi n.6, Italy;
- Dr. Pietro Buzzi, manager, born on January 22, 1961 in Casale Monferrato (Italy), residing professionally at Casale Monferrato (Alessandria) - Via Luigi Buzzi n.6, Italy;
- M. Aldo Kern, consultant, born on January 2, 1945 in Basilea (Switzerland), residing professionally at 6901 Lugano - Corso Elvezia 7, c.p. 6045, Switzerland;
- M. Gianfranco Barzaghini, manager, born on December 23, 1941 in Saronno (Italy), residing professionally at Casale Monferrato (Alessandria) - Via Luigi Buzzi n.6, Italy.

Third resolution

The registered office of the Company is established in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société BUZZI UNICEM S.p.A., avec siège social à Casale Monferrato (AL) - Via Luigi Buzzi 6, Italie, enregistrée au Registre Commercial d'Alessandria (Registro delle Imprese di Alessandria) sous le numéro 00930290044, représentée par Maître Lucile Makhoulouf, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Maître Lucile Makhoulouf, prénommée, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2.

La Société prend la dénomination de BUZZI UNICEM INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte. La société pourra effectuer toutes opérations qui ont directement ou indirectement un rapport avec son objet social sans pour autant bénéficier des avantages de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, des licences, des marques et des logiciels informatiques, ainsi que des droits qui en proviennent ou qui les complètent.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4.

Le siège de la Société sera établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 5.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8.

Si la Société a au moins deux associés, les parts peuvent être librement cédées entre les associés.

Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné par les détenteurs de parts ne représentant pas moins des trois-quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises soit aux héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 9.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettront pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les héritiers légaux et les associés survivants.

Art. 10.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par (i) la seule signature de tout gérant ou (ii) par la signature individuelle ou conjointe d'une ou plusieurs personnes quelconques à qui un tel pouvoir de signature pourra être délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres ne sont pas nécessairement gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui ne sera pas nécessairement gérant et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion du conseil de gérance. De telles signatures pourront apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et pourront résulter de lettres ou télécopies.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- ces comptes doivent montrer un profit, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés,
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 11.

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social.

Art. 13.

L'exercice social de la Société court du premier janvier au trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quatre.

Art. 14.

Le conseil de gérance établira, à la fin de chaque exercice social, les comptes annuels qui seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

L'assemblée des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera la manière dont les bénéfices nets annuels devront être alloués.

Art. 15.

En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par le conseil de gérance ou par toute autre personne désignée par les associés.

Une fois la liquidation de la société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Les pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 16.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, la prédite société BUZZI UNICEM S.p.A., représentée par Maître Lucile Makhlof, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales.

La société qui souscrit et comparait déclare et reconnaît que tout le capital social représenté par les cinq cents (500) parts sociales a été intégralement libéré par un paiement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associée Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première resolution

Le nombre de gérants est fixé à quatre.

Deuxième resolution

Les personnes suivantes sont nommées au poste de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par la seule signature de l'un d'eux:

- Dr. Franco Buzzi, gérant, né le 29 mai 1935 à Casale Monferrato (Italie), résidant professionnellement à Casale Monferrato (Alessandria) - Via Luigi Buzzi n.6, Italie;
- Dr. Pietro Buzzi, gérant, né le 22 janvier 1961 à Casale Monferrato (Italie), résidant professionnellement à Casale Monferrato (Alessandria) - Via Luigi Buzzi n.6, Italie;
- Monsieur Aldo Kern, consultant, né le 2 janvier 1945 à Basilea (Suisse), résidant professionnellement à 6901 Lugano - Corso Elvezia 7, c.p. 6045, Suisse;
- Monsieur Gianfranco Barzaghini, gérant, né le 23 décembre 1941 à Saronno (Italie), résidant professionnellement à Casale Monferrato (Alessandria) - Via Luigi Buzzi n.6, Italie.

Troisième resolution

Le siège social de la société est établi à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête dudit mandataire, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Makhlouf, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 83, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2004.

T. Metzler.

(005189.3/222/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

SOFEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 78.023.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004520.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SOFEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 78.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL, Société Anonyme,
(anc. LCF ROTHSCHILD CONSEIL).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.956.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LCF ROTHSCHILD CONSEIL, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 561 du 13 octobre 1997. Les statuts de la société ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte

reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial, C numéro 711 du 30 septembre 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Gregoire, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Krenc, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Esther Moritz, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les sept mille cinq cents (7.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale en LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL.

3.- Modification de l'article 12 des statuts en y remplaçant les termes «commissaires» par les termes «réviseurs d'entreprises».

4.- Confirmation du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de LCF ROTHSCHILD CONSEIL, en LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL, et ce avec l'accord de Monsieur le Ministre ayant en charge ce secteur.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts en y remplaçant les termes «commissaires» par les termes «réviseurs d'entreprises», cet article aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat du commissaire, dont la fonction a été changée en réviseur d'entreprises, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gregoire, B. Krenc, E. Moritz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(004194.3/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(004198.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M.B.A., GESELLSCHAFT FUR MERCHANDISING, BERATUNG, AKQUISITION, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R. C. Luxembourg B 44.179.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004760.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

M.B.A., GESELLSCHAFT FUR MERCHANDISING, BERATUNG, AKQUISITION, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R. C. Luxembourg B 44.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004757.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

BLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-9022 Ettelbruck, 54, Chemin du Camping.
R. C. Diekirch B 5.576.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(900200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.404.*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2003*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée révoque, avec effet immédiat, Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Monsieur Claude Fayolle, employé privé, demeurant à Genève et de Monsieur Dimitri Theofilides, employé privé, demeurant à Genève. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004630.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**SYNDICAT D'INITIATIVE ET DU TOURISME DE LA COMMUNE DE BASCHARAGE, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4920 Bascharage, 24, rue de l'Eau.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1. Le 11 décembre 1967 a été fondé à Bascharage un Syndicat d'Initiative. L'association prend la dénomination: SYNDICAT D'INITIATIVE ET DU TOURISME DE LA COMMUNE DE BASCHARAGE.

Art. 2. Le Syndicat d'Initiative exerce ses fonctions sous le haut patronage de l'Administration Communale.

Art. 3. Le siège social est 24, rue de l'Eau, L-4920 Bascharage.

Art. 4. Le Syndicat d'Initiative a pour objet:

a) L'organisation et la participation de manifestations culturelles, sportives, folkloriques et patriotiques et attractions de toutes espèces pouvant contribuer à l'attrait de la commune.

b) La coordination de ces mêmes manifestations.

c) La coopération avec l'Administration Communale à des manifestations analogues.

d) L'exploitation et la gérance du Hall75 ou d'une autre salle de fête et dépendance.

e) La promotion de tous projets touristiques et d'embellissement.

f) L'organisation ensemble avec l'Union commerciale et artisanale de semaines et foires commerciales et braderies.

g) De défendre et de promouvoir les activités touristiques sur la base communale, de promouvoir l'activité des sociétés et de participer à la propagation de celles-ci.

h) De défendre et de mettre en valeur les monuments, sites et autres éléments d'attraction en tant qu'ils ont un intérêt touristique.

La durée est illimitée.

Titre II. Membres.

Art. 5. Peuvent être membres toutes les associations et sociétés de la commune de Bascharage. (à biffer: Le nombre est illimité sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.)

Art. 5bis. L'Assemblée Générale fixera chaque année le montant de la cotisation à payer par les associés. Le taux maximum de la cotisation ne peut pas dépasser 100,- €.

Art. 6. Les membres verseront à la caisse du Syndicat d'Initiative, avant le 31 décembre de chaque année une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'Assemblée Générale. Lorsqu'une société n'aura pas versé cette cotisation avant le délai préindiqué, elle n'aura pas voie délibérative lors des Assemblées Générales.

Art. 7. La démission et l'exclusion des associés sont réglées par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

L'exclusion peut être prononcée pour:

a) inobservation des statuts,

b) actes et omissions préjudiciables à l'objet social ou de nature à porter atteinte à l'honneur de l'association.

L'associé démissionnaire ou exclu ou sortant et héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social.

Titre III. Administration.

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration de quinze membres au maximum, élus parmi les membres effectifs par l'Assemblée Générale à la simple majorité des voix des membres effectifs présents. Les mandats d'administrateur ont une durée de deux années. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 9. L'administration Communale peut être représentée de droit au conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit dans son sein un président, des vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. En cas d'absence du président, ses fonctions sont assumées par un des vice-présidents ou en leur absence par le plus âgé des administrateurs.

Selon les besoins et en accord avec le conseil d'administration, le président peut procéder à l'engagement de personnel supplémentaire.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en son absence, d'un vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Les décisions sont prises à la majorité absolue, la voix du président ou de son remplaçant étant, en cas de partage, prépondérante. Elles sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président ou son remplaçant et le secrétaire.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Il la représente dans tous les actes judiciaires ou extra-judiciaires.

Art. 13. Les signatures conjointes du président ou, en son absence, d'un vice-président et:

a) du secrétaire pour le domaine administratif,

b) du trésorier pour le domaine financier,

engagent valablement l'association envers les tiers.

Toutefois, le conseil d'administration pourra remettre l'assemblée à une autre date. Le président en fixera la date ainsi que l'ordre du jour.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra convoquer des assemblées extraordinaires chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

Art. 15. A la suite d'une demande écrite lui parvenue de la part d'un tiers des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer dans la quinzaine une assemblée générale extraordinaire contenant, à l'ordre du jour, le motif de la demande.

Art. 16. Les membres effectifs sont convoqués par simple lettre au moins huit jours à la tenue de l'assemblée.

Art. 17. L'assemblée est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres effectifs présents, sauf dans le cas où l'assemblée aurait à statuer sur des modifications aux statuts.

Art. 18. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est décisive.

Art. 19. Chaque année, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et le budget de l'exercice écoulé, ainsi qu'un rapport sur l'activité déployée au courant de l'année.

Art. 20. Les résolutions de l'Assemblée Générale peuvent être publiées au Mémorial.

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre.

Titre IV. Ressources.

Art. 22. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres,
- b) de dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides,
- d) du produit des fêtes et de toutes autres manifestations,
- e) des intérêts de fonds placés,
- f) divers.

Cette liste n'est pas limitative.

Titre V. Modification des statuts, Dissolution.

Art. 23. L'assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et que les deux tiers au moins des membres sont présents ou représentés. Les modifications aux statuts doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée aux fins de délibération quel que soit le nombre de membres présents, mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association par décision de l'assemblée générale délibérant et décidant dans les conditions prévues à l'article ci-dessus, les fonds éventuellement disponibles seront mis à la disposition du service social de la commune de Bascharage.

Bascharage, le 5 février 2003.

G. Poiré / A. Hoffmann / M. Schroeder / S. Peiffer / F. Haeck
S. Schroeder / J. Steffen / A. Hoelpes / J. Glod

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03241. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083380.3/000/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SILVATRADE AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 16.318.

AUSZUG

Laut ausserordentlicher Generalversammlung der Aktionäre vom 16. Dezember 2003 geht hervor dass:

- Frau Marlis Junk geb. Döring zum weiteren delegiertes Verwaltungsratsmitgliedes für eine unbegrenzte Zeitdauer ernannt wurde.

Laut Beschlussfassung der Versammlung des Verwaltungsrates vom 23. Dezember 2003 geht hervor dass:

- alle Dokumente obligatorisch von einem Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Manfred Riewer oder Frau Marlis Junk, gegenzuzeichnen sind.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004888.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

INCAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.141.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SELENA S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Sandy Roevelde, assistante juridique, demeurant à Arlon, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Luxembourg, le 10 décembre 2003, qui restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. La société prend la dénomination de INCAS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-trois millions deux cent soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 23.263.550,-) représenté par neuf cent trente mille cinq cent quarante-deux (930.542) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci forment un Conseil de gérance qui prend ses décisions à la majorité simple.

Le Conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement.

En cas de nomination de plusieurs gérants, ceux-ci ne peuvent engager la société que par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les 930.542 parts sociales sont souscrites par la société SELENA S.A. prénommée qui déclare libérer ces parts par l'apport à la Société de l'universalité de son patrimoine actif et passif, rien n'excepté, tel que ce patrimoine se compose à la date de ce jour.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur indépendant, en l'occurrence la société FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l. avec siège à Luxembourg, 146, Avenue Gaston Diderich, en date du 11 décembre 2003, dont les conclusions sont les suivantes (traduit de l'anglais):

«Sur base des procédures de vérification utilisées telles que décrites ci-avant, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport est au moins égale au nombre et à la valeur EUR 23.263.550 des 930.542 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- qui seront émises.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur l'apport en nature».

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Résolutions de l'Associé Unique

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel De Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon;

- Monsieur Robert Smeele, économiste, né à Gravenhage (Pays-Bas), le 9 janvier 1960, CH-6300 Zug, Grafenauweg 10;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1937, L-6973 Rameldange, am Beierbiereg 12.

2. Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld et F. Baden.

Référence à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971

Considérant que l'apport en nature fait ci-avant à la société INCAS, S.à r.l. est constitué par l'universalité du patrimoine d'une société de droit luxembourgeois à une autre société de droit luxembourgeois, le notaire soussigné demande au nom de la Société l'exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

F. Baden.

(005036.3/200/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

TRIEGERÄT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 26.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.537.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

ENI OIL HOLDINGS BV, having its registered office at Strawinskyiaan 1041, 1077 Amsterdam, The Netherlands, (RC Amsterdam number 34108494),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 30, 2003.

itself represented by Mrs Karine Vautrin, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Ronald Chamielec, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

The said proxy, signed ne varietur by the appearer and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, having its principal office in Luxembourg, 9, rue Schiller, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 27th, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 670 of April 30th, 2002;

- that the capital of the corporation MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED is fixed at twelve thousand United States Dollars (12,000 USD) represented by one hundred and twenty (120) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100 USD) each, fully paid;

- that ENI OIL HOLDINGS BV, prenamed, has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that ENI OIL HOLDINGS BV, being sole owner of the shares and liquidator of MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, declares that it has paid all the liabilities of the corporation or it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation, even if unknown at present, and thus that MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENI OIL HOLDINGS BV, ayant son siège social à Strawinskyiaan 1041, 1077 Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34108494,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 septembre 2003.

elle-même représentée par Madame Karine Vautrin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A

La procuration prémentionnée restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 670 du 30 avril 2002,

- que le capital social de la société MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED s'élève actuellement à douze mille dollars des Etats-Unis (12.000,- USD) représenté par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD), entièrement libérées;

- que ENI OIL HOLDINGS BV, précitée, étant devenue seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée unipersonnelle MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ENI OIL HOLDINGS BV agissant en sa qualité de liquidateur de la société MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, en tant qu'associé unique, déclare avoir apuré tout le passif de la société ou assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, folio 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005098.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.586.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Mrs Karine Vautrin, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Ronald Chamielec, employee, residing in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

acting jointly in their respective qualities as attorney-in-fact A,

acting in the name and on behalf of IBERIAN HY-POWER N.V., having its registered office at De Ruyterkade 62, P.O. Box 812, Willemstad, Curaçao, Netherlands Antilles, IBC number 049495,

by virtue of a proxy given on October 28, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation INCOSOL CAPITAL S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to by a deed of the undersigned notary, on December 18th, 1996, published in the Mémorial Recueil C no 174 of April 9th, 1997;

- that the capital of the corporation INCOSOL CAPITAL S.A. is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cents (30.986,69 EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without a par value, fully paid;

- that IBERIAN HY-POWER N.V., prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company INCOSOL CAPITAL S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that IBERIAN HY-POWER N.V., being sole owner of the shares and liquidator of INCOSOL CAPITAL S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that she will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of INCOSOL CAPITAL S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Karine Vautrin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société IBERIAN HY-POWER N.V., ayant son siège social à De Ruyterkade 62, P.O. Box 812, Willemstad, Curaçao, Netherlands Antilles, IBC numéro 049495, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INCOSOL CAPITAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial Recueil C numéro 174 du 9 avril 1997;
- que le capital social de la société INCOSOL CAPITAL S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées;

- que la société IBERIAN HY-POWER N.V., prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme INCOSOL CAPITAL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société IBERIAN HY-POWER N.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société INCOSOL CAPITAL S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société INCOSOL CAPITAL S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, folio 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005102.3/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

CAUFORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.552.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit espagnol GROCA S.A., avec siège social à Barcelone, 42, calle Roger de Lluria, avec numéro d'identification fiscal NIF: A-08-882912,

ici représentée par Madame Karine Vautrin, conseiller juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9, rue Schiller,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare être l'unique associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CAUFORT LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 89.552, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1700 du 28 novembre 2002,

Laquelle comparant en sa qualité d'associée unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à 25,- EUR chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent vingt-cinq mille Euros (525.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) à six cent soixante-quinze mille Euros (675.000,- EUR), moyennant l'émission de vingt et un mille (21.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associée unique, la société GROCA S.A., prénommée, de sorte que la somme de 525.000,- EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent soixante-quinze mille Euros (675.000,- EUR), représenté par vingt-sept mille (27.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société vers L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, avec effet au 17 octobre 2003.

Cinquième résolution

L'associé unique accepte la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Tim van Dijk, avec effet au 22 décembre 2003 et lui accorde pleine et entière décharge.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, (RC B N° 37.974) avec effet au 22 décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 7.100,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: K.Vautrin, P.Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 6, case 5. – Reçu 5.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 janvier 2004.

P. Decker.

(004833.3/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

CAUFORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 janvier 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(004834.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

SAFILO FINANCE S.A., Société Anonyme.

REgistered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.758.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

SAFILO HOLDING S.p.A., having its registered office at Stradella dell'Isola n.1, 36100 Vicenza, Italy, (Trade Registered Office in Vicenza, under number 03032990242),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2003,

itself represented by Mrs Karine Vautrin, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Ronald Chamielec, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of proxyholder A

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SAFILO FINANCE S.A., having its principal office in L- 2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 24th, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 673 of June 26th, 2003,

- that the capital of the corporation SAFILO FINANCE S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, fully paid;

- that SAFILO HOLDING S.p.A., having its registered office at Stradella dell'Isola no.1, 36100 Vicenza, Italy, has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company SAFILO FINANCE S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that SAFILO HOLDING S.p.A., having its registered office at Stradella dell'Isola no.1, 36100 Vicenza, Italy, being sole owner of the shares and liquidator of SAFILO FINANCE S.A., declares that it has paid all the liabilities of the corporation or it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation, even if unknown at present, and thus that SAFILO FINANCE S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAFILO HOLDING S.p.A., ayant son siège social à Stradella dell'Isola n.1, 36100 Vicenza, Italie, (inscrite au Registre de Commerce de Vicenza, sous le numéro 03032990242),

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2003,

elle-même ici représentée par Madame Karine Vautrin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondé de pouvoir A

La procuration prémentionnée restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SAFILO FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 673 du 26 juin 2003;

- que le capital social de la société SAFILO FINANCE S.A. s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), entièrement libérées;

- que la société SAFILO HOLDING S.p.A., ayant son siège social à Stradella dell'Isola n.1, 36100 Vicenza, Italie, étant devenue seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SAFILO FINANCE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société SAFILO HOLDING S.p.A., ayant son siège social à Stradella dell'Isola n.1, 36100 Vicenza, Italie, agissant en sa qualité de liquidateur de la société SAFILO FINANCE S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir apuré tout le passif de la société ou assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société SAFILO FINANCE S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, folio 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005104.3/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.775.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mrs. Séverine Canova, private employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Jose Correia, private employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of attorney-in-fact A,

acting in the name and on behalf of CLARITY PAYMENT SOLUTIONS INC, a company with registered office at 35 West 35th Street, New York, NY 10001, USA,

by virtue of a proxy given on November 10, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A., having its principal office in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 6, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 212 of February 7, 2002;

- that the capital of the corporation CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, paid up to the extent of 25%;

- that CLARITY PAYMENT SOLUTIONS INC has become owner of the shares and has decided to dissolve the company CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that CLARITY PAYMENT SOLUTIONS INC, being sole owner of the shares and liquidator of CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg numéro B 37.974,

ici représentée par Madame Séverine Canova, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur José Correia, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CLARITY PAYMENT SOLUTIONS INC, une société avec siège social à 35 West 35th Street, New York, NY 10001, USA,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 212 du 7 février 2002;

- que le capital social de la société CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A. s'élève actuellement à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25%;

- que CLARITY PAYMENT SOLUTIONS INC, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que CLARITY PAYMENT SOLUTIONS INC, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CLARITY INCENTIVE SYSTEMS EUROPE S.A. est à considérer comme clôturée,

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataire du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 10, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005108.3/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

EURO PUBLICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 6, rue Charles Arendt.

R. C. Luxembourg B 47.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

COVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.609.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hugo Neuman, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de WARTA INTERNATIONAL FINANCE LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 258999, ayant son siège social à Tortola, Tropic Isle Building, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 22 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société COVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33 Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 septembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 632 du 31 décembre 1992, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 458 du 16 juin 1999; les statuts coordonnés ayant été publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 484 du 25 juin 1999;

- que le capital social de la société COVEST HOLDING S.A. s'élève actuellement à cinq millions trois cent mille francs suisses (CHF 5.300.000,-) représenté par mille huit cent soixante (1.860) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que WARTA INTERNATIONAL FINANCE LIMITED, étant devenue successivement seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme COVEST HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que WARTA INTERNATIONAL FINANCE LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société COVEST HOLDING S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société COVEST HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1724 Luxembourg, 33 Boulevard du Prince Henri.

- que le mandataire ci-avant nommé est autorisé à faire annuler le registre des actionnaires de la société, ainsi que tous les certificats d'inscription nominative.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Neuman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, folio 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005109.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

TOIT-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 63.109.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004561.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

HOWELL GROUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C: Luxembourg B 79.458.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HOWELL S.A., having its registered office at 50-b41 Wroclaw, ul.Armil Krajowej 54, Poland, registered in the Register of Wroclaw (Pologne) under the number 010411758

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

by virtue of a proxy given on October 29, 2003,

itself represented by Mrs Karine Vautrin, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Ronald Chamielec, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of attorney-in-fact A.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of HOWELL GROUND, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on December 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 518 of July 10, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a notarial deed on January 23, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 757 of September 14, 2001;

- that the capital of the corporation HOWELL GROUND, S.à r.l. is fixed at four million four hundred and seventy-one thousand five hundred euro (EUR 4,471,500.-) represented by forty-four thousand seven hundred and fifteen (44,715) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that it has become owner of the shares and has decided to dissolve the company HOWELL GROUND, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that HOWELL S.A., being sole owner of the shares and liquidator of HOWELL GROUND, S.à r.l., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of HOWELL GROUND, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOWELL S.A., ayant son siège social à 50-b41 Wroclaw, ul.Armil Krajowej 54, Pologne, inscrite au Registre de Wroclaw (Pologne) sous le numéro 010411758,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 octobre 2003,

elle-même représentée par Madame Karine Vautrin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société HOWELL GROUND, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 518 du 10 juillet 2001, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 757 du 14 septembre 2001;

- que le capital social de la société HOWELL GROUND, S.à r.l. s'élève actuellement à quatre millions quatre cent soixante et onze mille cinq cents euros (EUR 4.471.500,-) représenté par quarante-quatre mille sept cent quinze (44.715) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HOWELL S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société HOWELL GROUND, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HOWELL S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société HOWELL GROUND, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société HOWELL GROUND, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 8, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005112.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

CYROM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 98.166.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third of December.

Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- The company ALMASI LIMITED, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9 Columbus Centre,

here represented by Miss Britta Hans, private employee, residing in Trier (Germany),

by virtue of a proxy given on December 16th, 2003,

2.- The company BLANCON LIMITED, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9 Columbus Centre,

here represented by Miss Britta Hans, prenamed,

by virtue of a proxy given on December 16th, 2003.

The two prenamed proxies, after been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1.

There is hereby established a «société anonyme» under the name of CYROM LUX S.A.

Art. 2.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5.

The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-), divided in one hundred (100) shares having a par value of three hundred and ten euro (€ 310.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or in bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6.

The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7.

The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8.

The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11.

Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12.

The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourth Friday in February, at 14.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14.

The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

Art. 15.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation**Art. 16.**

The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions**Art. 17.**

All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionnally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2004.

2) The first general meeting will be held in the year 2005.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) The company ALMASI LIMITED, prenamed, ninety-nine shares.....	99
2) The company BLANCON LIMITED, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares	100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand eight hundred and fifty euro (€ 1,850.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mrs Alma Yessengeldina born Dospanova, private employee, born in Almaty (Kazachstan), on April 2nd, 1971, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich;

b) Mrs Marina Valvasori, private employee, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on March 24th, 1970, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich;

c) Miss Séverine Desnos, private employee, born in Flers (France), on April 17th, 1973, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company IAS CONSULTING LIMITED, having its registered office in Lincoln LN1XG, 15, Newland, United Kingdom, inscribed in the Registrar of Companies for England and Wales under number 4261567.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société ALMASI LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9 Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Britta Hans, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003.

2) La société BLANCON LIMITE, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9 Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Britta Hans, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003.

Les deux prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}.**

Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CYROM LUX S.A.

Art. 2.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, actions**Art. 5.**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration**Art. 6.**

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7.

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11.

Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance**Art. 12.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale**Art. 13.**

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de février à 14:30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 14.**

L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15.

L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation**Art. 16.**

La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales**Art. 17.**

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société ALMASI LIMITED, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) La société BLANCON LIMITED, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros (€ 1.850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Alma Yessengeldina née Dospanova, employée privée, née à Almaty (Kazakhstan) le 2 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich;

b) Madame Marina Valvasori, employée privée, née à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 mars 1970, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich;

c) Mademoiselle Séverine Desnos, employée privée, née à Flers (France), le 17 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln LN1XG, 15, Newland, Royaume Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.

- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009.

- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Hans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2004, vol. 429, fol. 7, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 janvier 2004

A. Weber.

(005187.3/236/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

LA FONDUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 43, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 6.161.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900201.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

CHATEAU DE PETTINGEN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LES TROIS MOUSQUETAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9286 Diekirch, 1, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 4.593.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900202.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

SCAHT ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 2.662.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(900205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

I.C.O.E. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 13.
R. C. Diekirch B 4.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(900206.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

LËNSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier.
R. C. Diekirch B 6.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 12 janvier 2004, réf. DSO-AM00039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2004.

Signature.

(900210.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARIE-THERESE.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004691.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FORUM 7 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1440 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004711.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SOIBELKAUL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004713.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

MORELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.142.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005041.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

SIMAPHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.441.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, Vol. 142S, fol.10, case 7, que la société anonyme SIMAPHI S.A., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.441, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, prénommée, en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 15 novembre 1999, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (Frs. 1.250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cinq cents francs (Frs 500,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme SIMAPHI S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M. Thyès-Walch.

(005116.3/233/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

INTERNATIONAL CAPITAL STRUCTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.232.

—
Le bilan au 22 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(005220.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.431.

—
Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(005221.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

ARTABAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(005280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

ARTABAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(005278.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

DOVER LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(005223.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

DOVER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.430.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(005224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.
